Ref 9/A

ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA PROTECTION DES PLANTES

EUROPEAN PLANT PROTECTION ORGANISATION

★

Rapport du Groupe de Travail désigné pour étudier le danger que constituent pour les pays européens, les parasites et maladies qui peuvent y être introduits et pour recommander les mesures préventives appropriées.

Report of the Working Party appointed to consider the danger to European countries of pests and diseases which might be introduced from outside, and to recommend appropriate preventive measures.

★

DÉCEMBRE
1951

PARIS
14, RUE CARDINAL MERCIER

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL
MEMBERS OF THE WORKING PARTY

MM. Dr. C. J. Briejer	*Directeur du Service Phytopathologique, Ministère de l'Agriculture* (Wageningen, Pays-Bas).
A. Chaponnier	*Chef de Section, Division de l'Agriculture* (Berne, Suisse).
Dr. D. Colonna	*Chef du Service de Phytopathologie, Ministère de l'Agriculture* (Rome, Italie).
Dr. H. Drees	*Chef du Service de la Protection des Végétaux, Ministère de l'Agriculture et des Forêts* (Bonn, République Fédérale de l'Allemagne).
Dr. E. Gram	*Directeur du Laboratoire Phytopathologique, Ministère de l'Agriculture* (Lyngby, Danemark).
W. C. Moore	*Directeur, Laboratoire Phytopathologique, Ministère de l'Agriculture et des Pêcheries* (Harpenden, Herts, Angleterre).
Dr. R. Poutiers	*Chef du Service de la Protection des Végétaux, Ministère de l'Agriculture* (Paris, France).
Dr. Richter	*Président de l'Institut Fédéral de Biologie* (Braunschweig, République Fédérale de l'Allemagne).
Dr. C. Sibilia	*Directeur de la Station de Pathologie Végétale* (Rome, Italie).
Dr. I. Thomas	*Sous-Directeur, Laboratoire Phytopathologique, Ministère de l'Agriculture et des Pêcheries* (Harpenden, Herts, Angleterre).
Dr. V. E. Wilkins	*Directeur-Général de l'OEPP.*

ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA PROTECTION DES PLANTES

Rapport du groupe de travail

A M. LE PRESIDENT DU COMITE EXECUTIF,

Monsieur le Président,

1. Lors de la dernière réunion du Comité Exécutif les 12 et 13 juin 1951, nous avons été désignés comme membres d'un groupe de travail avec mission d'examiner la question du danger que constituent pour l'Europe les parasites et maladies importés de pays extra-européens, dont l'apparition n'avait pas encore été signalée jusqu'à présent, et de recommander les mesures phytosanitaires appropriées.

2. Nos délibérations ont eu un double objet. Nous avons recherché, tout d'abord, parmi les parasites et maladies extra-européens, ceux qui présentaient le plus grand danger et quelles seraient les mesures propres à minimiser ce danger. Nous avons étudié, d'autre part, l'action qui devrait être engagée, au moment où apparaîtrait en Europe un nouveau parasite ou une nouvelle maladie. Nous avons aussi examiné brièvement le problème posé par l'introduction récente en Europe de certains parasites ou maladies dangereux dont l'existence est déjà connue. Nous avons jugé préférable d'étudier ce problème ultérieurement, selon les dispositions du premier rapport du Groupe du travail sur le Contrôle phytosanitaire.

3. Nous avons établi, et joint en annexe à ce rapport, une liste des parasites et maladies que nous estimons susceptibles de causer de très sérieux dommages, s'ils venaient à s'installer en Europe, et, pour chacun d'eux, nous avons indiqué les mesures préventives que nous pensons devoir recommander. Les principales de ces mesures peuvent être l'une ou plusieurs de celles que nous énonçons ci-après :

— L'inspection des champs dans le pays exportateur pendant la période de végétation. Cette précaution est particulièrement importante en ce qui concerne les viroses ;

— L'inspection minutieuse et la surveillance constante des régions avoisinant les ports et les aérodromes dans les pays exportateurs et importateurs ;

— La fumigation des plants dans les pays exportateurs ou importateurs ;

— Le contrôle phytosanitaire après importation, ce contrôle comportant les essais sur greffes ou tout autre méthode d'expérience rapide ;

— L'obligation de n'importer que des plants normalement débarrassés de terre ;

— La désinfection des semences ;

— L'interdiction d'utiliser le foin, la paille, l'herbe comme matériaux d'emballage pour toute plante ou partie de plante, car ils peuvent être porteurs de fongi ou parasites dangereux (*). Les matériaux d'emballage à recommander sont, par exemple : la mousse fraîche ou desséchée, la sciure et la paille de bois, la balle de chanvre, la cellulose brute, le carton ondulé.

— La propagande pour convaincre le public des dangers encourus, et lui faire connaître l'aspect extérieur des plus importants parmi les parasites ou maladies des plantes.

— L'embargo total sur les importations, mais seulement dans certains cas soigneusement choisis et dont le nombre doit être réduit au minimum.

4. La question de l'infestation par des maladies transmises par les semences soulève un problème particulier, et nous suggérons qu'il soit examiné par l'Association Internationale d'Essai de Semences. Nous estimons que toutes les stations d'essais de semences devraient être en étroit contact avec les phytopathologistes, dans tous les cas où elles ne comptent pas de tels spécialistes dans leur personnel.

5. Nous voudrions insister sur l'importance fondamentale que présente la relation extrêmement rapide de toute apparition de nouveaux parasites ou maladies dangereux. Ceci suppose deux conditions : d'abord, l'existence d'un service efficace d'information dans le pays intéressé, ensuite, la résolution sincère de rendre compte fidèlement de la première manifestation d'un foyer d'infestation. *Cette seconde condition comporte, toutefois, un corollaire indispensable : il faut que le pays qui rend compte de l'infestation ait la garantie que sa loyauté ne sera pas sanctionnée, de la part des pays voisins, par la mise en vigueur de règlements ayant pour effet d'apporter des restrictions permanentes à ses échanges commerciaux.*

6. Nous recommandons que les gouvernements veuillent bien s'abstenir de prendre des mesures phytosanitaires permanentes de restriction qui entraveraient les exportations du pays qui a rendu compte de l'apparition de nouveaux parasites ou maladies extra-européens, avant qu'une enquête ait démontré que ces mesures sont nécessaires.

Le premier compte rendu devrait être adressé à l'Organisation, au besoin à titre confidentiel, et une enquête serait ouverte (au besoin avec la collaboration d'experts des pays voisins) afin que soient constatés des faits précis et que soit affirmée la perspective d'une vaste extension du fléau.

Si le pays qui rend compte d'une infestation dispose de moyens de lutte efficaces et même des moyens de l'exterminer avec peut-être le concours de ses voisins dans ce cas, la mise en vigueur, de la part d'autres Gouvernements, de mesures vexatoires de restrictions ne serait pas justifiée.

7. En conclusion, nos principales recommandations sont les suivantes :

a) La création, dans tous les pays, d'un service efficace d'information devrait être encouragée.

b) Un rapport sur la découverte de tous nouveaux parasites ou maladies extra-européens devrait être adressé à l'Organisation qui ouvrirait une enquête sur les faits relatés, au besoin avec le concours d'experts des pays avoisinants.

(*) N. B. — L'organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pourrait être appelée à examiner ce problème car la paille, le foin, etc., étant utilisé pour emballer d'autres produits le point de vue vétérinaire, en général, devrait être pris en considération.

c) Les Gouvernements devraient d'abstenir d'imposer des mesures permanentes de restriction avant que le résultat d'une enquête ait démontré que ces mesures sont nécessaires.

d) L'Organisation devrait mettre tout en œuvre pour aider le pays, rapportant une infestation, à exterminer le fléau.

e) Comme guide pour les services d'information, nous avons établi et joint en annexe une liste des parasites et maladies non-européens les plus dangereux qui constituent une menace latente pour l'Europe. Nous avons indiqué, dans chaque cas, les mesures préventives que devraient adopter les Gouvernements. Pour plusieurs d'entre eux, nous recommandons que ces mesures soient prises par l'Organisation européenne pour la protection des plantes.

Avec nos respectueuses salutations,

Décembre 1951.

14, rue Cardinal Mercier,
Paris (9e)

Signé au nom du Groupe du Travail.

V. E. WILKINS,
Président.

ANNEXE

Liste de certains parasites et maladies dangereux inconnus en Europe et propositions de mesures préventives

1. **PEACH YELLOWS** et autres viroses des arbres fruitiers (fruits à noyaux) (*Amygdalaceae* et *Prunoideae*).

Pour *Prunus americana* et *P. virginiana:* embargo.

Pour tous les autres arbres fruitiers (à noyaux) :

Inspection des vergers dans le pays exportateur.

Quarantaine après entrée.

2. **ELM PHLOEM NECROSIS** et autres viroses de l'orme.

Pour *Ulmus* spp : *Quarantaine après entrée.*

3. **ROSE WILT** et autres viroses des rosiers.

Pour *Rosa* spp : *Quarantaine après entrée.*

4. **POTATO SPINDLE TUBER** (maladie en fuseau) et autres viroses de la pomme de terre.

Pour tous les tubercules de pomme de terre :

Inspection des champs dans le pays exportateur.

Quarantaine après entrée.

5. **BEET CURLY TOP**

Les Gouvernements sont invités à *mettre en garde* les intéressés contre l'importation de plants de betteraves, en vue d'expérience ou pour tout autre objet, particulièrement en provenance des régions infestées de l'Amérique du Nord.

6. **VIROSES DES CITRUS,** y inclus *Psorosis* et *Tristeza; Xanthomonas citri, Diplodia natalensis, Sphaeropsis tumefaciens* et *Glocosporium limetticolum; Alcurodidae* dangereux pour la famille des citrus.

Il peut être dangereux d'importer de jeunes plants, des greffons ou (dans le cas de *Psorosis*) des fruits. Le Groupe de Travail ne disposait pas de renseignements suffisants sur l'étendue de ce danger, et par conséquent n'a pu formuler des recommandations précises. L'Organisation devrait compléter cette information en interrogeant les pays méditerranéens, pour savoir si, quelques-uns de ces parasites ou maladies, ou leur ensemble, devraient être classés comme dangereux, et quelles seraient, dans ce cas, les mesures préventives à recommander.

7. **OAK WILT** (*Chalara quercina*).

Il y a danger d'introduction par les semences, les plants et le bois non-écorcé de *Castanea mollissima,* variété résistant à *Endothia parasitica.*

Cette question pourrait être étudiée par les services de protection des végétaux, de façon que soient prises les mesures nécessaires pour interdire l'importation de Oak wilt. La même recommandation peut s'appliquer au chêne.

8. ***Helminthosporium victoriae*** de l'avoine.

Il y a danger d'introduction de ce parasite par l'importation de graines fourragères de semence, et de semences de nouvelles variétés d'avoine.

9. ***Xanthomonas malvacearum*** et ***Nematospora gossypii.***

Il y a danger d'introduction par les semences de coton. L'Organisation devrait solliciter des informations auprès des phytopathologistes et autres spécialistes du contrôle des semences, dans les pays méditerranéens, pour savoir si la désinfection avant débarquement est nécessaire. Par cette mesure, il serait possible d'éviter, en même temps, l'introduction de l'*Anthonome du cotonnier.*

10. **JAPANESE BEETLE** (*Popillia japonica*).

Tous les plants importés, bulbes, etc., doivent être raisonnablement débarrassés de terre ; si des signes d'infestation sont découverts lors de l'inspection au débarquement, les plants doivent être soumis à des fumigations.

Il est recommandé aux Gouvernements de susciter des campagnes de propagande au moyen d'illustrations de films, de spécimens en matière plastique, faisant ressortir la différence entre *Phylloperta horticola* et *Popillia japonica.*

L'Organisation devrait faire imprimer et diffuser une planche en couleurs, dont les textes pourraient être fournis par différents pays dans leur propre langue.

Dès la relation d'une infestation en Europe, l'Organisation devrait inviter tous les pays membres à apporter tout le concours possible aux mesures d'extermination.

Le Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis (Service des Recherches) a offert son aide et ses conseils en ce qui concerne les mesures préventives. Cette offre devrait être portée à la connaissance des Gouvernements.

Autoscrica castanea, Graphognathus leucoloma et *Macrodactylus subspinosus,* bien que moins dangereux que *Popillia Japonica,* devraient être pris en considération d'une façon analogue.

11. ***Rhagoletis pomonella.***

Les plants importés doivent être raisonnablement débarrassés de terre. Comme des pupes sont quelquefois fixées sur les racines, il est fortement recommandé de procéder à des fumigations (comme pour le pou de San José).

Les pommes de qualité extra ou de qualité supérieure ont peu de chance d'être infestées. Les pommes de plus basse qualité en provenance d'Amérique du Nord ne devraient pas être débarquées en Europe avant le 15 novembre.

12. ***Conotrachelus nenuphar.***

Ce parasite peut être introduit de l'Amérique du Nord par des fruits à noyaux non entièrement murs. Il est conseillé aux Gouvernements de mettre en garde les intéressés contre de telles importations.

EUROPEAN PLANT PROTECTION ORGANISATION

Report of the working party

TO THE CHAIRMAN OF THE EXECUTIVE COMMITTEE,

SIR,

1. At the last meeting of the Executive Committee, held on June 12-13 1951, we were appointed a Working Party to review the question of the danger to Europe of hitherto unreported pests and diseases likely to be imported from countries outside Europe, and to recommend appropriate phyto-sanitary measures.

2. Our discussions have been twofold in character. On the one hand we have considered which of the non-European pests and diseases present the greatest danger, and what measures would be appropriate to minimise that danger. On the other hand we have considered what action should be recommended if and when a new and dangerous pest or disease is found in Europe. We have also discussed briefly the question of certain dangerous pests and diseases recently introduced or known to exist in Europe; these we consider should preferably be left for later discussion along the lines of the first report of the Quarantine Working Party.

3. We have drawn up, and attach as an Appendix to this report, a list of pests and diseases which we consider would cause serious losses if they became established in Europe, and in the case of each pest or disease we recommend what we believe should be done to keep it out. The main preventive measures fall into one or more of the following categories: —

— Field inspection in the growing season in the exporting country. This is especially important for virus diseases:

— Thorough inspection and constant vigilance in areas surrounding ports and airports in exporting and importing countries;

— Fumigation of plants in the exporting or importing countries;

— A post-entry quarantine service, including graft testing and other methods of rapid testing;

— All plants imported should be reasonably free from soil;

— Seed disinfection;

— Hay, straw and grass, by which dangerous fungi and pests may be introduced, should be prohibited as packing material for plants or parts of plants (*). Advisable packing materials are, for example, fresh or dried sphagnum, sawdust, wood wool, hemp hulls, raw cellulose, corrugated paper;

— Propaganda to bring home to the public the dangers involved, and to make them familiar with the appearance of some of the more important pests and diseases;

— In a few cases, carefully chosen and reduced to the minimum, complete embargo on imports.

4. The question of invasion by seed-borne diseases raises special issues, and we recommend that the matter should be discussed with the International Seed Testing Association. We consider that all seed testing stations should be in close contact with plant pathologists, in cases where they have not such experts on their staff.

5. We would emphasise the fundamental importance of ensuring the earliest possible reporting of the occurrence of any new and dangerous pest or disease. This involves two requirements: first, an efficient reporting service in the country concerned ; second, an honest resolve to report faithfully the first occurrence of an outbreak. *On the second point, it is a necessary corollary that the reporting country should have adequate safeguards that its honesty will not be rewarded by the imposition by neighbouring or distant countries of regulations having the effect of permanently restricting its trade.*

6. We recommend that — unless and until enquiries have shewn them to be necessary — Governments should undertake to refrain from imposing permanent phytosanitary restrictions that would hamper the importation of produce from a country reporting the occurrence of a new and dangerous extra-European pest or disease. Such a report should be made in the first place to the Organisation, if necessary in confidence, and the outbreak should be investigated (perhaps in consultation with experts from adjoining countries) so that the true facts could be ascertained and the possibilities of serious spread assessed. If the country reporting the occurrence were capable of dealing adequately with the outbreak and perhaps exterminating it, possibly with outside help from its neighbours, there would be no justification for the imposition of vexations restrictions by other Governments.

7. To sum up, our main recommendations are: —

a) The establishment of adequate reporting services in all countries should be encouraged.

b) Reports of the discovery of any new extra-European pest or disease should be made in the first instance to the Organisation, which should set on foot enquiries into the facts of the case, if necessary in consultation with experts from neighbouring countries.

c) Governments should undertake to refrain from imposing permanent restrictive measures unless and until the results of such enquiries proved these to be necessary.

d) The Organisation should do whatever might be practicable to assist the « reporting » country to eradicate the malady.

(*) FAO might be invited to give consideration to this matter, since straw, etc. are used for packing other goods as well as plants, and the veterinary aspects of the problem must be taken into account.

e) As a guide to the various reporting services we have drawn up, and attach as an Appendix, a list of the more dangerous extra-European pests and diseases which afford a potential threat to Europe, and we have added in each case the measures of prevention which we recommend Governments to adopt. In several cases, recommendations are made for action by the European Plant Protection Organisation.

We have the honour to be, Sir,

Your obedient servants,

14, rue Cardinal Mercier,
PARIS (9e).
December, 1951.

(*Signed on behalf of the Working Party*)
V. E. WILKINS
(*Chairman*).

APPENDIX

Selected List of Dangerous Pests and Diseases not known to occur in Europe, with suggested Preventive Measures

1. **PEACH YELLOWS** and other viroses in stone fruit trees (*Amygdalaccae* and *Prunoideae*).

For *Prunus americana* and *P. virginiana*. Embargo.

For all other stone fruit trees:

Field inspection in exporting country.

Post-entry quarantine.

2. **ELM PHLOEM NECROSIS** and other viroses in elm.

For *Ulmus* spp: *Post-entry quarantine.*

3. **ROSE WILT** and other viroses in roses.

For *Rosa* spp: *Post-entry quarantine.*

4. **POTATO SPINDLE TUBER** and other potato viroses.

For all potato tubers: *Field inspection* in exporting country.

Post-entry quarantine.

5. **BEET CURLY TOP**

Governments are advised to issue a *warning* against import of beet plants for breeding or other purposes, especially from the infested parts of North America.

6. **VIROSES OF CITRUS FRUITS,** including *Psorosis* and *Tristeza; Xanthomonas citri, Diplodia natalensis, Sphaeropsis tumefaciens* and *Glocosporium limetticolum; Alcurodidae* dangerous to the Citrus family.

There may be a danger from the importation of seedlings or cuttings, or (in the case of *Psorosis*) the fruit. Sufficient information on the extent of the danger was not available to the Working Party, which is not able therefore to make a precise recommendation. EPPO should seek further information from the Mediterranean countries, to know whether some or all of the above diseases and pests should be classed as « dangerous », and what preventive measures should be recommended.

7. **OAK WILT** (*Chalara quercina*).

There is a danger of introduction with seeds, plants and unbarked wood of *Castanea mollissima,* a variety resistant to *Endothia parasitica.*

This matter should be studied by the plant protection services so that any necessary measures may be taken to avoid the importation of Oak Wilt. The same recommendation applies to the Oak.

8. ***Helminthesporium victoriae*** on oats.

There is a danger of introducing this pest with grass seed and with seed of new varieties of oats.

9. ***Xanthomonas malvacearum*** and ***Nematospora gossypii.***

There is a danger of introduction with cotton seed. EPPO should seek information from pathologists and/or seed testing experts of the Mediterranean countries, concerning the desirability of out-port disinfection. (By such treatment the danger of introducing the *Cotton Boll Weevil* would also be avoided.)

10. The **JAPANESE BEETLE** (*Popillia japonica*).

Imported plants, bulbs, etc. must be reasonably free from soil; if at *in-port inspection* signs of infestation are found, plants must be fumigated.

It is recommended that Governments should initiate a *propaganda campaign* by means of pictures, films and plastic specimens, in particular indicating the difference between *Phyllopertha horticola* and *Popillia japonica*.

EPPO should print a coloured plate for distribution, for which texts could be provided by the different countries in their respective languages.

On any report of infestation in Europe, EPPO should offer to invite the countries to give all possible assistance in eradication.

The U. S. Department of Agriculture (Research Administration) has offered advice and assistance in connection with preventive measures. This offer should be made known to Governments.

The Asiatic garden beetle (*Autoserica catanea*) the White-fringed beetle (*Graphognathus leucoloma*) and the *Rose Chafer* (*Macrodactylus subspinosus*), although not as dangerous as the Japanese beetle, should be given consideration on similar lines.

11. The **APPLE MAGGOT** (*Rhagoletis pomonella*).

Imported plants must be reasonably *free from soil.* As puparia occasionally adhere to the roots, fumigation (as against *San José Scale*) is highly desirable.

Apples of extra-fancy or fancy grade are not likely to be infested. Apples of lower grade, from North America, should not be landed in Europe before November 15th.

12. The **PLUM CURCULIO** (*Conotrachelus nenuphar*).

The pest may be introduced from North America with stone fruit which is not fully ripe. Governments are advised to issue a warning against such imports.

2536 Hemmerlé, Petit et Cie, 12-51